

COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2023 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Saint-Hilaire-Petitville*)

Secrétaire de séance : Pascal MARIE

DÉLIBÉRATION

GS 2023/07 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Ébauches des orientations budgétaires 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 31 janvier 2023 à Carentan-les-Marais (Saint-Hilaire-Petitville), sous la présidence de Françoise LEROSSIGNOL.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 19 janvier 2023 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE (*pouvoir de Valérie LAISNEY*), Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSSIGNOL (*pouvoir de Martine LEMOINE*), Hervé MARIE, Patrick THOMINES (*pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE*)

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche),

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Sylvain LEREDDE (Rampan – *pouvoir de Samuel HARDY*), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville), Aurélien MARION (Apperville – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Stéphanie MAUBÉ*), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges – *pouvoir de Yann MOUCHEL*)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche), Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZE, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT,

Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Samuel HARDY (La Meauffe), Yves HUET (Gonfreville), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez - démission), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Olivier



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Jean-Luc **LEGER** (Président du CESER Normandie), Thierry **CHATELAIN** (Directeur DDTM de la Manche), Caroline **GUILLAUME** (DRAAF de Normandie), Elisabeth **CASTELLOTTI** (Sous-Préfète de Cherbourg), Antoine **AUBRY** (Président du Syndicat de la Vire), Emmanuel **FAUCHET** (directeur du CAUE de la Manche), Valérie **NOUVEL** (présidente du CAUE de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**

Nombre de votants : 26 membres + 9 pouvoirs

Soit un quorum de 35 membres sur 58

CS 2023/07 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Ébauches des orientations budgétaires 2023

Présenté par Patrick THOMINES,
Vice-président « Administration générale et financière »

La présentation du Budget total du Parc distingue comme tous les ans, la partie « programme d'actions » du fonctionnement « général » de la structure afin de faciliter la lecture des dynamiques budgétaires sous-jacentes au PNR.

Le budget dit « général » regroupe le fonctionnement de la structure, des deux Réserves nationales et la boutique de la Maison du Parc. Ce budget prévisionnel (hors programme d'actions) reste stable comparativement à l'année précédente.

Quant au programme d'actions, il a vocation à s'équilibrer en dépenses et en recettes. Il est en forte diminution en 2023, les travaux d'aménagement de la Réserve de Beauguillot ayant été intégrés au Budget 2022. Il est par ailleurs stable au regard des années précédentes.

LE BUDGET DIT « GÉNÉRAL »

Sur la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DÉTAIL DES DÉPENSES	BP et DM 2022	Réalisé au 31/12/2022	Proposé en 2023	DÉTAIL DES RECETTES	BP et DM 2022	Réalisé au 31/12/2022	Proposé en 2023
Charges à caractère général	430 430,00	368 760,17	439 647,00	Dotations statutaires	1 524 500,00	1 541 886,07	1 524 500,00
Maison du Parc	359 454,00	311 354,85	389 600,00	État (dont Réserves Naturelles)	382 000,00	399 000,00	382 000,00
Réserve de Beauguillot	36 296,00	38 206,12	26 896,00	Région	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	34 680,00	19 199,20	23 151,00	CD50	433 500,00	433 500,00	433 500,00
Charges de personnel	1 805 000,00	1 615 493,74	1 995 000,00	CD14	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Salaires et cotisations	1 805 000,00	1 615 493,74	1 995 000,00	Communes	84 000,00	84 653,32	85 000,00
Autres charges de gestion courante	73 500,00	72 342,13	53 800,00	Communautés de Communes et AGCLO	55 000,00	54 732,75	54 000,00
Indemnités des élus	33 500,00	33 718,10	34 500,00	Dotations spécifiques	364 917,00	264 039,57	484 980,00
Cotisations de retraite (IRCANTEC, CAREL)	2 000,00	1 772,29	2 300,00	Cellule ENS (financement CD50)	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Maison du Parc	21 000,00	19 851,74	8 500,00	Cellule NATURA (financement Europe)	84 000,00	62 366,35	97 600,00
Réserve de Beauguillot	0,00	0,00	0,00	Cellule ZH (financement AESN)	95 000,00	52 680,00	102 000,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	17 000,00	17 000,00	8 500,00	Poste Bocage (financement CDSO/EPCI/Leader)	35 917,00	25 523,22	38 000,00
Charges exceptionnelles	11 050,00	11 023,46	7 000,00	Poste Elevage et ZH (financement AESN)	45 000,00	48 470,00	58 400,00
Maison du Parc	11 050,00	11 023,46	7 000,00	Poste Littoral et Bassin Versant (financement Leader/EPCI/AESN)	30 000,00	0,00	63 980,00
Réserve de Beauguillot	0,00	0,00	0,00	Poste chargé de mission Tourbière de Sèves (financement État)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Réserve de la Sangsurière et de l'adriennerie	0,00	0,00	0,00	Autres dotations	136 521,00	182 188,35	105 702,00
				Interreg (financement Europe)	22 500,00	20 749,99	11 480,00
				Boutique	55 000,00	72 191,51	55 000,00
				Remboursement rémunérations personnel	50 000,00	79 436,78	30 000,00
				Loyers agricoles (ENS et Réserve Beauguillot)	8 521,00	9 212,00	8 722,00
				Autres participations (tickets restaurant)	500,00	598,00	500,00
TOTAL DES DÉPENSES	2 319 980,00	2 067 619,50	2 495 447,00	TOTAL DES RECETTES	2 025 938,00	1 988 113,99	2 115 182,00

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20230131-DELIB_CS2023_07-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Malgré les tensions inflationnistes, la perspective de dépenses pour l'année 2023 reste stable autour de 2 500 K€.

- Les charges à caractère général :

Le poste prévisionnel des charges à caractère général augmente légèrement pour la Maison du Parc (+ 1 %) du fait de l'effort de réduction des dépenses projetées en 2021 et consolidées en 2022. Elles diminuent en revanche pour les deux réserves.

Les dépenses d'énergie (carburant, électricité, granulés de bois...) sont fortement évaluées à la hausse, au regard du contexte fortement inflationniste.

- Les charges de personnel :

Les dépenses de personnel, essentielles au bon fonctionnement du PNR, au portage du programme d'actions et à l'ingénierie conduite en régie, représentent 80 % du budget dit « général ».

Il est proposé que ces dépenses augmentent de 10 % en 2023 par rapport à 2022 du fait :

- de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires
- de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents du Parc à partir du 1^{er} janvier 2023,
- du recrutement de 2 agents en CDD 6 mois pour l'instruction des dossiers MAEC. (Ces postes sont financés à 100 % par des aides spécifiques).

Le poste prévisionnel des autres charges courantes est quasiment stable alors que pour mémoire, en 2022, la baisse avait été marquée en raison d'une réorientation de plusieurs dépenses du budget général vers le programme d'actions pour une meilleure lisibilité de ce dernier.

Recettes du budget dit "général"

Les dotations statutaires sont envisagées similaires par rapport à 2022.

La préparation budgétaire est guidée par un principe de prudence compte-tenu des fluctuations de l'encaissement des financements appelés sur justificatifs après service fait ou parfois encaissés par anticipation sous forme d'acomptes. Dès lors, comme en 2022, les recettes prévisionnelles dédiées au fonctionnement général sont inférieures aux dépenses prévisionnelles. Toutefois, en réalisé, au compte administratif, année après année, le Parc préserve ses grands équilibres financiers.

Sur la section d'investissement

Les dépenses d'investissement en 2023 sont surtout marquées par un besoin déjà identifié depuis 3 ans de travaux importants et exceptionnels de rénovation et réhabilitation de la Maison du Parc pour un montant de 450 000 € TTC.

Ces travaux concernent :

- l'isolation thermique et phonique des bureaux situés à l'étage du bâtiment d'accueil,
- la rénovation de la salle de projection du rez-de-chaussée et des aménagements divers dont une salle de réunion,
- la sauvegarde de l'annexe non restaurée,
- des travaux ponctuels d'amélioration (ventilation, chauffage, aménagement d'un atelier, éclairage..).

L'ensemble de ces dépenses sera financé par l'excédent budgétaire.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DÉTAIL DES DÉPENSES	BP et DM 2022	Réalisé au 31/12/2022	Proposé en 2023	DÉTAIL DES RECETTES	BP et DM 2022	Proposé en 2023
Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	7 500,00	Emprunts et dettes assimilées	0,00	300 000,00
Frais d'études	5 000,00	0,00	5 000,00	Emprunts auprès des établissements financiers	0,00	300 000,00
Logiciels et licences	5 000,00	0,00	2 500,00			
Immobilisations corporelles	100 575,00	17 900,28	61 500,00	Excédent de fonctionnement	141 842,04	219 000,00
Autres agencements et aménagements de terrains	10 000,00	0,00	5 000,00			
Autres bâtiments publics	20 000,00	0,00	5 000,00			
Construction sur sol d'autrui – Installations générales	0,00	0,00	10 000,00			
Autres installations, matériels, outillages techniques	20 000,00	16 835,38	10 000,00			
Matériel de transport	30 000,00	0,00	20 000,00			
Matériel de bureau et matériel informatique	18 000,00	0,00	10 000,00			
Mobilier	0,00	215,00	500,00			
Autres immobilisations corporelles	2 575,00	849,90	1 000,00			
Immobilisations en cours	31 267,04	0,00	450 000,00			
Constructions	31 267,04	0,00	450 000,00			
TOTAL DES DÉPENSES	141 842,04	17 900,28	519 000,00	TOTAL DES RECETTES	141 842,04	519 000,00

LE BUDGET DU PROGRAMME D' ACTIONS

	Programme d'action			QR Normandie			État	AESN	CD50	CD50 Inv	Natura	MTES	Autres	Budget général	total
	FONCT.	INVEST.	TOTAL	FONCT.	INVEST.	GRN spécifique									
P01. CONNAÎTRE, GÉRER ET PRÉSERVER LES RESSOURCES	447 627 €	79 468 €	557 095 €	16 000 €	23 040 €	0 €	7 600 €	180 207 €	29 138 €	2 040 €	132 501 €	123 747 €	39 200 €	3 622 €	
P02. CONTRIBUER A L'ATTRACTIVITÉ DURABLE DU TERRITOIRE	15 000 €	9 000 €	24 000 €	14 500 €	9 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 €	0 €	
P03. RENFORCER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET LES FILIÈRES COURTES	384 830 €	52 960 €	437 790 €	2 300 €	52 960 €	0 €	10 000 €	340 512 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 092 €	4 926 €	
P04. SENSIBILISER ET RESPONSABILISER TOUS LES PUBLICS DU TERRITOIRE	84 600 €	10 000 €	94 600 €	59 600 €	0 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
P05. ACCOMPAGNER, ANTICIPER ET ADAPTER POUR UN TERRITOIRE SOBRE ET RÉSILIENT	72 000 €	2 000 €	74 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 000 €	40 000 €	
P06. ASSURER LE SUIVI ET ENGAGER LA RÉVISION DE LA CHARTE	5 000 €	15 000 €	20 000 €	2 600 €	15 000 €	0 €	2 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL	1 009 057 €	168 428 €	1 207 485 €	95 000 €	100 000 €	35 000 €	20 000 €	538 719 €	29 138 €	2 040 €	132 501 €	123 747 €	82 792 €	48 548 €	1 207 485 €

En dépenses

Le programme prévisionnel des actions 2023 s'établit à 1 207 485 €, en diminution (- 40 %) comparativement à 2022, en raison des montants importants des travaux prévus à Beauguillot en 2022, en cours de réalisation, et du moindre montant de conventions « Paiements pour Services Environnementaux » mises en œuvre dans le cadre de l'expérimentation menée avec l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture avec 20 exploitations agricoles de la vallée du Merderet (223 000 € en 2023 au lieu de 464 000 € en 2022).

En revanche des travaux de plantations de haies (122 000 €), des aménagements sur l'ENS des Ponts d'Ouve (35 000 €) et à la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière (59 000 €) sont prévus dans le cadre de l'appel à Projets « Biodiversité » proposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour mémoire le contrat triennal relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la Charte a été signé en 2021 avec la Région pour les années 2021, 2022 et 2023.

Il assure une continuité avec les projets menés en 2020 et il est axé prioritairement sur des actions concernant :

- la connaissance, la gestion et la préservation des ressources,
- l'attractivité durable du territoire,
- le renforcement de l'économie de proximité et des filières courtes,
- la sensibilisation et la responsabilisation de tous les publics du territoire,

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20230131-DELIB_CS2023_07-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

- l'accompagnement, l'anticipation et l'adaptation pour un territoire sobre et résilient,
- le suivi et l'engagement de la révision de la charte du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin.

En recettes

Elles correspondent à la contribution de la Région, conformément au contrat triennal pour la période 2021-2023, soit 195 000 € en 2023 et aux financements mobilisés auprès de l'Agence de l'Eau, de la DREAL, du Département de la Manche (ENS), du Ministère de l'Environnement, des crédits européens, INTERREG, Leader...

Il est équilibré par le budget général du Parc à hauteur de 48 548 €. Pour mémoire la contribution du budget général était de 52 000 € dans le cadre du BP 2022.

Les grands dossiers de l'année 2023 que le Parc mettra en œuvre en mobilisant les moyens du budget dit « Général » et du programme actions sont les suivants :

- **Révision de la charte du Parc** : nouveau projet de territoire permettant la labellisation « Parc naturel régional » : finalisation et envoi de la première version du projet au Conseil régional, à la Fédération des Parcs, au Préfet et au Conseil National de Protection de la Nature, accueil d'une délégation avril et audition par le CNPN en mai.
- **Projet de sécurisation juridique et administrative de la structure** : refonte des statuts dans le cadre de la révision de la Charte, lancement de marchés publics, révision et sécurisation de la politique de conventionnement et subventionnement, réalisation de l'inventaire et mise en place d'une procédure de gestion des stocks et du patrimoine...
- **Connaître et préserver la biodiversité** : expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), projet pluriannuel d'aménagement et d'ouverture au public de la réserve naturelle nationale de Beauguillot avec la programmation de la dernière tranche de travaux.
- **Contribuer à l'attractivité durable du territoire** : programme de travaux pour la Maison du Parc, développement de l'éco-tourisme (exemple : formation des acteurs touristiques à l'ornithologie)
- **Renforcer l'économie et les filières courtes** : plantations et commissions bocage, poursuite du programme « Terre et Ecomatériaux », poursuite du programme « élevage en zone humide »
- **Sensibiliser et responsabiliser tous les publics du territoire** : organisation de l'Ecole des Envoleés » sur le thème « jardin au naturel », organisation du pique-nique annuel à la Maison du Parc, classes Parc sur le thème du changement climatique.
- **Accompagner, anticiper et adapter pour un territoire sobre et résilient** : mise en œuvre du projet de reconversion de la tourbière de Sèves dont le programme d'accompagnement des agriculteurs, mise en œuvre des projets labellisés « Ma commune en transition », poursuite de la caractérisation des tourbières, poursuite de la démarche « Notre littoral pour demain », réduction d'impact et d'empreinte du Parc « Vers un Parc exemplaire »...

Afin d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, il est proposé à l'assemblée de mobiliser l'excédent de fonctionnement.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les orientations budgétaires 2023.
- ADOPTÉ à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 14 février 2023

Françoise LEROSIGNOL, Présidente
Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Fonds d'Ouve - BP 137

50500 CAHORS
Tél. 02 33 71 61 90
Accusé de réception en préfecture
080-255002552-20230131-DELIB_CS2023_07-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception en préfecture : 15/02/2023